

ceci permettrait de limiter, sinon d'éliminer les chasses abusives: cette proposition dont je vous fais part est d'ailleurs partagée par grand nombre de collègues entomologistes de mon entourage.

La deuxième chose à faire serait d'interdire purement et simplement toute vente d'insectes, européens et exotiques. Cette loi d'interdiction de vente permettrait d'arrêter ce commerce honteux et infâme, et contribuerait grandement à stopper l'appauvrissement des populations d'insectes.

Ces propositions dont je viens de parler me semblent être bénéfiques pour la protection des Lépidoptères, d'autant plus qu'elles représentent les aspirations et l'opinion d'un nombre important-- et croissant -- de Lépidoptéristes.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean RICHEBOURG

Jean-Louis DINO
107, Av. Gabriel Perri
91 - Ste Geneviève- des -Bois

Ste. Geneviève, le 27/4/77

Cher Monsieur,

C'est avec la plus grande stupéfaction que j'ai su que le Ministère avait décidé de faire une liste d'espèces de Lépidoptères à protéger. Veut-il mettre en péril l'existence, déjà fragile, de certains papillons ? !! Cette mesure me semble totalement absurde. Ne vaudrait-il pas mieux mettre en place un système de permis de chasse, qui permettrait seulement la chasse aux personnes pour qui l'entomologie n'est pas un commerce. Des organismes compétents en la matière tels que les Sociétés entomologiques pourraient très bien délivrer à leurs membres ces derniers.

Cela me paraît adéquat pour la situation présente, et empêcherait aussi les étrangers de dévaster certaines de nos précieuses régions et biotopes. Je tiens à dire que je ne suis pas le seul à penser de cette manière. Je puis affirmer que plusieurs de mes amis lépidoptéristes sont en total accord avec moi, quant aux propositions que j'ai émises.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Louis DINO

Mme Anne-Marie Peyrache
Tour Athènes
103, rue de Tolbiac
75013- PARIS

Paris, le 27/4/77

Monsieur,

J'ai appris dernièrement qu'à l'initiative du Ministère de la Qualité de la vie, il avait été décidé de dresser une liste de